

**Réunion à l'attention des
délégués de parents d'élèves
organisée par la mairie du 13^e,
Mardi 15 novembre 2016**

QUELQUES ÉCHOS

par l'Association FCPE-Nordmann

EXTRAITS : LE GOÛTER EN ÉLÉMENTAIRE

Mardi 15 novembre dernier s'est tenue, à la mairie du 13^e, une réunion à destination des parents d'élèves, organisée par la mairie¹.

Un thème, parmi d'autres, a fait l'objet d'un traitement important – notamment en raison des questions posées par les parents : le goûter en élémentaire.

Principe et origine du goûter en élémentaire dans le 13^e

La mise en place d'un goûter en élémentaire est une innovation propre au 13^e arrondissement de Paris, depuis près de deux ans. En effet, jusqu'à présent, les caisses des écoles parisiennes ne fournissent de goûter qu'en école maternelle.

Le goûter en élémentaire est né d'une initiative de la FCPE-13^e, qui a fait cette proposition à la mairie de Paris en septembre 2015. Le succès auprès des parents et des directeurs d'écoles a été tel que plus d'une vingtaine d'écoles du 13^e (sur une bonne trentaine) ont d'ores et déjà adopté ce système.

Un goûter est distribué aux enfants qui restent à l'étude surveillée les lundi, mardi, mercredi et jeudi. Le goûter est tarifé par la Caisse des écoles et indexé sur les revenus : entre 10 centimes et 1,10 euro par goûter et par enfant.

¹ Cette réunion était animée notamment par le maire du 13^e (Jérôme Coumet), Annick Olivier (Conseillère de Paris déléguée aux affaires scolaires) et Sevan Bagla (en charge des affaires scolaires), Jean-Pierre Ruggieri (responsable de la caisse des écoles), Christian Kahn, directeur de la caisse des affaires scolaires et de la petite enfance. Plusieurs thèmes ont été abordés : architecture, sécurité, etc.

Ainsi, même les enfants issus des familles les moins favorisées ont l'assurance de bénéficier d'un goûter pour la somme modique de 10 centimes d'euro (tarif le plus bas prévu par la Caisse des écoles).

Modalités du goûter

Tout a été fait pour que ce goûter n'empiète pas trop sur le temps de la récréation de 16h30-17h00. **Une personne de la Caisse des écoles est spécialement déléguée dans l'école, chaque jour, pour la distribution de ce goûter** – ce qui permet de ne pas peser sur le personnel du temps périscolaire.

Le goûter ainsi proposé est un goûter dit « à trois composantes », c'est-à-dire très équilibré : un produit céréalier type féculent, un produit lacté (fromage frais, lait à boire ou autre) et un produit fruité (un fruit, une compote ou un jus de fruit).

De plus en plus souvent, le goûter est fait **de gâteaux confectionnés en cuisine, servis aux élèves au moment du goûter par portions découpées sur place, à proportion de l'appétit et de l'âge de chacun, ce qui permet à chacun de manger à sa faim tout en évitant le gâchis alimentaire.**

Grâce à la présence de la personne déléguée par la Caisse des écoles, le goûter est déjà prêt sur la table lorsque les enfants s'assoient (à 6 par table). Les témoignages venant des écoles où ce système est déjà à l'œuvre font état d'un temps d'apaisement très profitable pour les enfants : assis autour d'une table pendant un petit quart d'heure, ils se « posent » et s'apaisent, bien au chaud pendant l'hiver.

Les moments de trouble liés au cas où les parents ont oublié de glisser un goûter dans le cartable de leur enfant disparaissent.

Les enfants peuvent ensuite pleinement profiter de la récréation puisque le temps du goûter est assez court. Le temps nécessaire pour prendre ce goûter commun a même été chronométré dans les écoles : il s'avère que cela prend **moins d'un quart d'heure** (entre 10 et 12 minutes, pour être précis !).

Conclusion : et si nos enfants en bénéficiaient ?

Désormais, le goûter en élémentaire est mis en place sur simple demande de l'école adressée à la mairie : c'est désormais automatique, à la suite d'une délibération du conseil municipal prise à l'unanimité en ce sens.

La demande peut être formée en cours d'année. Le premier goûter doit être mis en place au début d'un bimestre (en lien avec les moments de facturation mis en place par la caisse des écoles).

La FCPE Nordmann, comme elle s'y est engagée lors des élections, se propose d'engager un dialogue avec M. Bernard Philippon, le directeur de l'école, et Boris Boyer, Responsable éducatif ville, pour voir si – maintenant que la phase expérimentale s'est déroulée avec succès dans d'autres écoles – cette initiative pourrait aujourd'hui bénéficier à notre école élémentaire.